

Augmentations ? Et imposture du Ségur !

Ce Lundi 12 Avril, **Mr VÉRAN sort de son palais** et en parfaite harmonie avec les signataires complaisants des injustes du Ségur, **claironne la mise en œuvre prochaine de nouvelles augmentations salariales...** Difficile de ne pas remarquer qu'à chaque fois que la révolte gronde, le **gouvernement trouve tout d'un coup l'argent qu'il se refusait à mettre lors des négociations.** Se disant certainement que ces diversions suffiront pour nous diviser et nous désolidariser... Pourtant nous **gardons en mémoire les inégalités de la prime Covid et de son attribution au petit bonheur la chance. Et surtout qui peut aujourd'hui dire que le Ségur a entraîné un changement positif de ses conditions de travail ?** Où sont les 100°000 agents supplémentaires des hôpitaux, où sont les 200° 000 des EPHAD? Où sont les réouvertures de lits?... **Après un an de crise sanitaire toujours rien**, si ce n'est l'application des mêmes recettes d'austérité. Mais bien sûr, **derrière les belles annonces du Ségur se cachent des contreparties** que les syndicats signataires n'évoqueront pas: **flexibilité du temps légalisé, fin de la prime de service et mise en œuvre d'intéressement collectif tôt ou tard articulé avec une prime au mérite...** Et surtout avec cette future augmentation, **le gouvernement se targue d'injecter quelques 740 millions supplémentaires** en année pleine, **mais oublie de dire** que sur le PLFSS de 2021 il a contraint les hôpitaux à 805 millions d'euros de « mesures de régulation ». En gros **ces augmentations sont financées par** la poursuite des « efficiences » en tous genres et de **l'augmentation de l'intensité de travail !!!**

DERRIÈRE LE KIT PRESSE DU GOUVERNEMENT ET LES EFFETS D'ANNONCES:



LE SUR: au moins 30% des hospitaliers ne seront pas concernés: rien pour les personnels administratifs, rien pour les personnels ouvriers, rien pour les agents de services hospitaliers et rien pour les contractuels!!! Ces « nouveaux » oubliés du Ségur pourront remercier chaleureusement les signataires de l'accord Ségur, et leur demander s'ils sont encore considérés comme des hospitaliers!

LE BEAUCOUP MOINS SUR: cette augmentation concernera exclusivement les personnels soignants (aides-soignants, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé), les professionnels médicaux-techniques et de la rééducation (Masseurs kinésithérapeutes, manipulateurs radio, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens ou pédicure-podologue). **Mais impossible de connaître les nouvelles grilles salariales** (durée des échelons, nombres d'échelons, allongement de carrière, etc...), ou encore de connaître **les modalités de reclassement sur ces nouvelles grilles** et l'impact sur l'ancienneté...

Le combat continue! On a besoin de vous! C'est le moment pour se syndiquer!

Nom : Prénom:
 Etablissement : Service :
 Adresse :
 N° téléphone: Adresse Mail :

- Je souhaite adhérer à la CGT
 Je souhaite prendre contact avec la CGT pour avoir plus de renseignements sur la syndicalisation

Stop à la casse de :

Nos services publics
Nos garanties collectives
Notre protection sociale

MOBILISONS NOUS POUR DÉCONTAMINER NOTRE SOCIÉTÉ DU VIRUS CAPITALISTE!

De nombreuses luttes se développent dans tous les secteurs professionnels (Artistes et Techniciens de la Culture, Fonctionnaires territoriaux, Privés d'emploi et Précaires, salariés de l'énergie, Personnels de la santé et du médico-social, Postiers, Retraités, Salariés subissant des PSE, Étudiants, Jeunesse pour le Climat, Enseignants, AESH et AED...). **Chacune de ces luttes combat les conséquences d'une même politique entièrement dirigée pour servir les intérêts du système capitaliste.** Parce que, dans un même élan cupide, **la Capital broie l'humain et la planète** et que le gouvernement lui déroule le tapis rouge, **nous devons construire la convergence des luttes.** C'est pourquoi nous appelons à **grève et manifestation le vendredi 23 avril 2021.** Et vous invitons à **participer massivement au manifestation de ce 1^{er} Mai 2021**

Vendredi 23 Avril

**RASSEMBLEMENT
À PARTIR 13H00
PLACE GRASLIN!**



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites. Venez exprimer votre colère en vous munissant de l'attestation. En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussignée Mme/M.:
Née le :
Demeurant:

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente une déclaration : Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l'article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

A lieu le à

1^{er} MAI 2021

**AGISSONS POUR UN MONDE
JUSTE, SOLIDAIRE ET DURABLE**

